

Madame, Monsieur,

Suite à la circulaire de la mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau des trois premières années du primaire, nous vous donnons quelques informations quant à la prochaine rentrée.

Dans le tableau ci-dessous, vous pourrez voir ce qui sera mis à la disposition de chaque élève par l'école et ce que les parents doivent prendre en charge.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel acquis, du fait de l'élève, les frais de remplacement ou de réparation seront imputés à la personne investie de l'autorité parentale.

Bien à vous.

L'équipe éducative

Fournitures scolaires mises à disposition par l'école	Eléments à la charge des parents (à apporter le 25 aout)	Frais scolaires réclamés	Frais facultatifs
<ul style="list-style-type: none"> - journal de classe - classeur - fardes - cahiers - crayons, gomme... - ciseaux, colle - latte 	<ul style="list-style-type: none"> - cartable non garni (pouvant contenir un classeur A4) - plumier non garni <u>qui reste en classe</u> (trousse fourre-tout de préférence) - boite vide nominative <u>qui reste dans la mallette</u> (taille de type boite à tartines) - tenue sportive (teeshirt, short et sandales dans un sac solide, le tout marqué) - 6 paquets de mouchoirs <u>nominatifs</u> (et non des boites) - vieille chemise qui servira de tablier de peinture - pour l'accueil extrascolaire (étude), prévoir un plumier garni <u>qui reste dans le cartable</u> - à la maison, prévoir un plumier garni pour la réalisation de travaux, du papier à recouvrir transparent, du papier à recouvrir au choix et des étiquettes 	<ul style="list-style-type: none"> - sorties (culturelles et sportives) - séjour pédagogique sans nuitée (plus d'infos à la rentrée) 	<p>cahiers d'exercices pré-imprimés (voir le courrier qui sera distribué à la rentrée)</p>



M. et/ou Mme a/ont pris connaissance du courrier concernant les fournitures et les frais de la rentrée 2025 pour leur enfant prénommé (classe actuelle de madame).



Signature parentale: